

COMMUNE DE LA CHAPELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 MAI 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme TRACHET Marie-Geneviève, la plus âgée des membres du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin : Nombre de bulletins : 11 ; Bulletins blancs ou nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Mr ROBIN Stéphane : 11 voix (onze)

Mr ROBIN Stéphane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT : 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 ; Bulletins blancs : 0 ; Suffrages exprimés : 11 ; Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mr COSTEL Charles : 10 voix (dix)

– Mr GOYET Adrien : 1 voix (une)

M. COSTEL Charles, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT : 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 ; Bulletins blancs : 0 ; Suffrages exprimés : 11 ; Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme REFFET Martine : 9 voix (neuf)
- Mr WALLEZ Jean-Christophe : 2 voix (deux)

Mme REFFET Martine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème Adjoint au Maire

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT : 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 ; Bulletins blancs : 0 ; Suffrages exprimés : 11 ; Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr WALLEZ Jean-Christophe : 9 voix (neuf)
- Mr GOYET Adrien : 2 voix (deux)

Mr WALLEZ Jean-Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Adjoint au Maire

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande de du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

Population de moins de 500.habitants : 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, avec effet immédiat et pour la durée du mandat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire comme suit :

- Indemnité du Maire : 18 % de l'indice brut 1027

INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet immédiat et pour la durée du mandat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, comme suit :

- Indemnité Adjoint : 9 % de l'indice brut 1027

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants :

- Président : Stéphane ROBIN
- Membres titulaires : Charles COSTEL, Grégory QUILLET, Jean-Christophe WALLEZ
- Membres suppléants : Josette DALLA-COSTA, Gwenaël HILAIRET, Martine REFFET

DELEGUES AU SYNDICAT ARC ENERGIES MAURIENNE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 Octobre 2019 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation unique « Arc Energies Maurienne » à compter du 1^{er} Janvier 2020, entre les Communes de La Chapelle, St Martin sur la Chambre, St Avre, Ste Marie de Cuines et la Tour en Maurienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation des délégués :

- Délégués titulaires : Romain CUGNET, Stéphane ROBIN
- Délégué suppléant : Jean-Christophe WALLEZ

| COMMISSIONS | RESPONSABLES | MEMBRES |
|--|-------------------------|--|
| TRAVAUX - VOIRIE | Jean-Christophe WALLEZ | Charles COSTEL, Grégory QUILLET, Martine REFFET, Stéphane ROBIN, |
| URBANISME | Grégory QUILLET | Charles COSTEL, Martine REFFET, Stéphane ROBIN, Jean-Christophe WALLEZ |
| ENERGIE | Romain CUGNET | Charles COSTEL, Gwenaël HILAIRET, Grégory QUILLET, Stéphane ROBIN, Jean-Christophe WALLEZ |
| EAU - ASSAINISSEMENT | Charles COSTEL | Romain CUGNET ,Gwenaël HILAIRET, Grégory QUILLET, Stéphane ROBIN, Jean-Christophe WALLEZ |
| ENVIRONNEMENT- CADRE DE VIE- AGRICULTURE-FORET | Gwenaël HILAIRET | Adrien GOYET, Martine REFFET, Stéphane ROBIN, Jean-Christophe WALLEZ |
| ECOLE - JEUNESSE | Michèle MAURICE | Charles COSTEL, Josette DALLA-COSTA, Adrien GOYET, Martine REFFET, Stéphane ROBIN, Marie-Geneviève TRACHET |
| VIE ASSOCIATIVE- AFFAIRES SOCIALES | Josette DALLA-COSTA | Charles COSTEL, Adrien GOYET, Michèle MAURICE, Martine REFFET, Stéphane ROBIN, Marie-Geneviève TRACHET |
| CULTURE - PATRIMOINE | Marie-Geneviève TRACHET | Romain CUGNET, Adrien GOYET, Martine REFFET, Stéphane ROBIN |
| COMMUNICATION | Martine REFFET | Romain CUGNET, Adrien GOYET, Stéphane ROBIN, Marie-Geneviève TRACHET |
| BDUGET-FINANCES | Stéphane ROBIN | Adrien GOYET, Grégory QUILLET, Martine REFFET, Jean-Christophe WALLEZ, Marie-Geneviève TRACHET |

Vu pour être affiché à la porte de la mairie, le 2 Juin 2020

Fait à La Chapelle, le 28 Mai 2020

Le Maire,
Stéphane ROBIN